

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Pour diffusion immédiate

La Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent (RAERSL) présente à la population son important projet de vidange des boues des étangs aérés et les mesures prévues afin de limiter les impacts sur les citoyens

Sorel-Tracy, le 1er juin mai 2026 – La Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent (RAERSL) a tenu une séance d'information publique devant une trentaine de citoyens afin de présenter le projet majeur 2026 de vidange, de déshydratation, de transport et de disposition des boues des étangs aérés situés au 105, boulevard Poliquin à Sorel-Tracy, ainsi que les différentes mesures qui seront mises en place afin de limiter les impacts sur les citoyens et le voisinage durant les travaux.

Le projet 2026 présenté prévoit la vidange des boues accumulées, leur déshydratation, leur transport ainsi que leur disposition finale ou leur valorisation agricole lorsque possible. Le début des travaux est actuellement prévu vers le 15 juin 2026 pour une durée approximative de 120 jours. Les opérations se dérouleront de façon continue, soit 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, afin de respecter les échéanciers opérationnels et environnementaux du projet.

Consciente des préoccupations exprimées par les citoyens à la suite des opérations réalisées l'an dernier, la Régie a présenté aux personnes présentes les mesures mises en place afin de limiter les impacts des travaux. Celles-ci comprennent notamment un système bonifié de contrôle des odeurs, appuyé par une station météo mobile équipée de capteurs et d'un dispositif de mesure des gaz odorants (H₂S), ainsi qu'une surveillance environnementale continue. La Régie assurera également un suivi des travaux, incluant la vérification de la conformité de l'entrepreneur et la réalisation de tests inopinés de siccité.

Parmi les autres mesures prévues figurent des inspections régulières, l'installation d'une balance sur le site afin de contrôler le poids des camions et la circulation, le bâchage obligatoire des remorques de transport, ainsi qu'un branchement temporaire à l'usine plutôt que le recours à une génératrice extérieure. De plus, aucun entreposage de matières ne sera autorisé sur le site de la Régie pour une période excédant 24 heures. Un mécanisme de suivi des plaintes accessible en ligne ainsi qu'un encadrement renforcé des opérations et des entreprises présentes au chantier viendront compléter ces mesures.

La Régie a rappelé que ces travaux demeurent nécessaires afin d'assurer la continuité et la conformité des services de traitement des eaux usées tout en protégeant l'environnement. La séance s'est conclue par une période d'échanges permettant aux citoyens d'exprimer leurs préoccupations, commentaires et inquiétudes, dont la Régie a pris bonne note.

Malgré l'ensemble des mesures de mitigation mises en place et la nécessité de réaliser ces travaux afin d'assurer la performance et la conformité des installations, la Régie demeure pleinement consciente des désagréments pouvant être occasionnés durant la période des opérations. Elle tient toutefois à réitérer sa volonté de demeurer proactive, disponible et à l'écoute des citoyens afin d'ajuster, au besoin, les mesures de contrôle et les interventions sur le terrain dans le but de réduire le plus possible les impacts sur le voisinage et la qualité de vie du secteur.

-30-

A propos de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent

La Régie assure le traitement des eaux usées provenant des villes de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel. Mis en service en 1990, le système de traitement par étangs aérés a été conçu pour desservir une population de plus de 47 342 habitants et traite un débit moyen quotidien de 24 489 mètres cubes d'eaux usées par jour.

Pour la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent
Benoit Lefebvre, coordonnateur, 450 881 3094